

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS PASINI sur la commune principale de l'AIOT Rue Philémon Laugier 83400 HYERES.

La référence de votre dossier est A-3-DUGBWJ2Q et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/03/2023 à 08h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **31099810900055**

Raison sociale **PASINI**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

421 RUE BARON DOMINIQUE LARREY

BP 172

83210 LA FARLEDE

Signataire

Nom : **TORT**

Prénom : **Frédéric**

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Nom : **BREGEARD**

Prénom : **Philippe**

Fonction : **Directeur Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS PASINI**

Description des activités :

Négoce de granulats. Réception et traitement des déchets non dangereux.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZI Saint Martin

Rue Philémon Laugier

83400 HYERES

X : 43

Y : 6108668

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Ajout de la parcelle CI0095 ; suppression d'une partie de la parcelle CI0019 ; suppression d'une partie de la parcelle CI0015.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	180 kW	199 kW	D
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 9000 m2	Superficie de l'aire de transit 9000 m2	D
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 270 m3	Volume susceptible d'être présent 299 m3	DC

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Suppression des rubriques ICPE 2260, 2714, 2716 et 2791. Réaménagement de la déchetterie professionnelle : création d'une dalle étanche d'environ 500 m2 ; mise en place d'un drain pour canaliser les eaux de ruissellement de la déchetterie vers le séparateur ; mise en place d'un séparateur dont la capacité est dimensionnée en fonction des volumes d'eau susceptibles d'être recueillis et d'un caniveau pour isoler les eaux pluviales non susceptible d'être polluées ; stockage dans des bennes de 35 m3 du bois, DIB, végétaux et ferrailles (< 100 m3 Rubrique 2714 et < 100 m3 Rubrique 2016) ; dépôt des déchets sur la dalle par les apporteurs (299 m3 maximum

Rubrique 2710), tri et mise en benne à l'aide d'une mini-pelle à grappin ; enlèvement des bennes, leur remplacement et leur transport de la déchetterie vers le lieu habituel de valorisation et/ou d'élimination en flux tendu.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2023 03 10 Nouveau périmètre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2023 03 28 Plan Hyères.pdf